

COMITÉ SYNDICAL

Date convocation :
1^{ER} mars 2022

Date de la séance :
8 mars 2022

**Les membres en exercice
sont : 36
Quorum : 19
Membres présents : 19
Membres représentés 1
(Pouvoirs)
Total votants : 20**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 4/2022

Séance du 8 mars 2022 à 18H00

L'an deux mil Vingt-deux, le 8 mars, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au Centre Culturel Marc Brinon 1 rue des Vergers 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

ÉTAT DE PRÉSENCE

COMMUNAUTE DE Présents :
COMMUNES DU VAL
BRIARD

COMMUNAUTE Présents : Mme BOUARABA, Mme
D'AGGLOMERATION CHEVALLIER, M. DJIGO, Mme
DE MARNE ET GENDRE, M. KOLOPP, Mme PETITOT,
GONDOIRE M. POTTIER, M. MACLE (Suppléant de
M. SALVAGGIO) M. TAUPIN-GARDIN,
M. VOURIOT

VAL Présents : M. AFFRE, M. ARNAUD, M.
AGGLOMERATION GAILLARD, Mme GALLET, M.
GARROUSTE, M. MARSAUD, M.
MASSON, M. PITARI, M. POUPART

EXCUSES Mme CAPDEVILA, M. CHEVALIER L.,
M. CHEVALIER D., Mme GBIORCZYK,
M. JAHIER, M. LE REDULIER, Mme
PERIGAULT, M. SITHISAK, Mme
TORTRAT, M. SALVAGGIO.

Pouvoir :

De Mme Anne GBIORCZYK à M. Serge ARNAUD

Public :

M. François BIGOT (VEA)

REÇU EN PREFECTURE

le 14/03/2022

DELIBERATION N° 4/2022

OBJET : Rapport d'orientation budgétaire 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu Décret n° 2021-1946 du 31 décembre 2021 authentifiant les chiffres de population au 1^{er} janvier 2022.

Vu L'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Entendu le Rapport d'Orientation Budgétaire de Monsieur le Président, à ce sujet,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité

PREND ACTE du rapport d'orientation budgétaire 2022 et vote le débat d'orientation budgétaire 2022

DIT que les montants individualisés des cotisations des collectivités sont basés sur les chiffres de populations INSEE des collectivités au 1^{er} janvier 2022 « population municipale ».

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La présente délibération, publiée et transmise au représentant de l'État est immédiatement exécutoire.

Transmis en préfecture le

Pour ampliation

Fait et délibéré au Syndicat de Transport, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,

Sinclair Vouriot



REÇU EN PREFECTURE

le 14/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-257705103-20220308-2022_04-DE